



Strasbourg, 20 novembre 2019

CAHAI/Bu(2019)REP1

COMITE AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

Bureau – Première réunion

Strasbourg, 19 novembre 2019

Palais de l'Europe, Salle 17

Rapport abrégé

www.coe.int/cahai

1. Le Bureau du Comité ad hoc sur l'Intelligence artificielle a tenu sa première réunion à Strasbourg le 19 novembre 2019, sous la présidence de Gregor Stojin (Slovénie), Président du CAHAI. Les membres du Bureau ci-après étaient également présents : Mme Peggy Valcke, Vice-présidente (Belgique), Mme Siiri Aulik (Estonie), Mme Marine Kettani (France), M. Thomas Schneider (Suisse) et M. Wolfgang Teves (Allemagne). M. Marco Bellezza (Italie) était excusé.

1. Informations communiquées par des membres du Bureau et le Secrétariat

2. Le Président, les membres du Bureau et les membres du Secrétariat présentent brièvement leurs parcours et expériences professionnelles, puis le Bureau prend note des éléments exposés dans la Résolution CM/Res(2011)24 concernant le rôle du Bureau.

2. Bilan des deux premiers jours de la réunion plénière

3. Le Bureau fait le point sur les discussions intervenues durant les deux jours de réunion, les déclarations des Etats et leur compréhension des attentes du Comité des Ministres concernant les missions et résultats attendus du CAHAI.

4. Le Bureau procède à un échange de vues sur les différents éléments des livrables du CAHAI, en particulier la future étude de faisabilité, ainsi que sur le contenu possible du rapport de l'état d'avancement qui devrait être communiqué d'ici mai 2020 par le CAHAI au Comité des Ministres. Il estime que, sur la base des orientations dégagées par les membres du CAHAI lors de la deuxième réunion plénière en mars 2020, le Comité devrait être en mesure d'inclure dans son rapport d'avancement une synthèse des problématiques de fond et une feuille de route claire pour s'acquitter de son mandat, notamment pour ce qui est du processus de consultations multipartites, ainsi que des propositions spécifiques pour décision par le Comité des Ministres (y compris au besoin des propositions concernant ses méthodes de travail, son programme de travail et les éventuelles implications en matière de ressources humaines et budgétaires). Les membres du Bureau soulignent qu'il est important de veiller à ce que la feuille de route prenne en compte toutes les initiatives et avancées juridiques au niveau international ou européen durant le mandat du CAHAI.

5. Le Bureau discute également de ce que pourraient être les éléments possibles de l'esquisse de l'étude de faisabilité, notamment la cartographie des instruments juridiques et des effets et impact de l'IA sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, la palette de textes politiques, législatifs et réglementaires, les mécanismes et mesures qui pourraient être inclus pour examen dans ce contexte. Le Bureau décide de reprendre cette discussion lors de sa prochaine réunion, sur la base d'un projet de plan de l'étude préparé sur la base des échanges de vues de la présente réunion.

3. Programme de travail et méthodes de travail du CAHAI pour 2020

6. Le Bureau examine brièvement le document de travail CAHAI(2019)04 à la lumière des dotations budgétaires accordées par le Comité des Ministres, et notamment pour ce qui concerne le nombre total de réunions du Bureau et en plénière ainsi que la possibilité d'établir des groupes de travail.

7. Les membres du Bureau estiment qu'une décision sur le nombre de groupes de travail et leurs missions spécifiques devrait être prise une fois que le CAHAI aura adopté une feuille de route claire lors de sa deuxième réunion plénière, et ce afin de veiller à ce que les groupes de travail répondent de manière adéquate aux besoins identifiés et aux actions que le Comité aura à entreprendre. Pour ce qui est du format des consultations multipartites, les membres du Bureau indiquent qu'il est nécessaire de clarifier la portée et le contenu de ces consultations.

8. Les membres du Bureau se disent prêts à contribuer à l'élaboration des documents de travail pertinents pour la prochaine réunion plénière, avec le soutien du Secrétariat et au besoin en sollicitant d'autres experts des Etats membres et consultants.

9. Le Bureau est informé par le Secrétariat de possibles demandes de contributions et d'une représentation éventuelle du CAHAI auprès d'autres comités et organes. Le Bureau convient que ce type de demandes devrait être examiné au cas par cas, en tenant compte de la valeur ajoutée de la représentation du CAHAI à ce type d'événements.

4. Admission d'observateurs au CAHAI

10. Le Secrétariat présente brièvement les règles à appliquer pour l'admission d'observateurs autres que ceux expressément mentionnés dans le mandat du CAHAI et informe le Bureau que depuis l'élaboration des documents de travail à cet égard, une demande supplémentaire émanant d'une organisation de la société civile est parvenue au Secrétariat. Ce dernier présente brièvement les organisations qui ont demandé l'admission en tant qu'observateur.

11. Le Bureau discute de la nécessité que le CAHAI s'entende sur des critères clairs pour l'admission d'observateurs afin que le Comité puisse prendre une décision éclairée sur cette question. Ces critères pourraient couvrir le degré de représentativité de l'organisation candidate, la contribution potentielle qu'elle pourrait apporter à la lumière de ses travaux et expérience préalables pour aider le CAHAI à s'acquitter de sa mission principale ainsi que, le cas échéant, toute expérience antérieure de coopération avec le Conseil de l'Europe (ou d'autres organisations internationales) dans ce domaine. Le Bureau discute également de la possibilité d'envisager d'inviter les organisations candidates à assister à la prochaine plénière en tant qu'invitées, pour leur donner l'occasion de se présenter au Comité avant qu'une décision formelle soit prise sur le sort à réserver à leur demande.

5. Préparation du point 8.2 de l'ordre du jour de la réunion du CAHAI : désignation du ou de la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes

12. Le Bureau se félicite d'avoir reçu une manifestation d'intérêt de Mme Jana NOVOHRADSKA (République slovaque) pour la fonction de rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Informations communiquées par le Secrétariat concernant les dates provisoires de réunions (Plénières et Bureau)

13. Le Bureau examine les dates proposées par le Secrétariat pour la tenue de la prochaine réunion du Bureau. Pour ce qui est des réunions plénières, le Bureau discute d'une proposition pour que les réunions ne soient pas tenues les lundis, car cela a un impact sur les déplacements de nombreuses délégations, et demande au Secrétariat de vérifier la disponibilité des salles de réunion pour d'autres dates.

14. Le Bureau décide de tenir sa deuxième réunion les 23 et 24 janvier 2020 et d'examiner ultérieurement les dates et lieu de sa prochaine réunion.

7. Plans de communication pour le CAHAI

15. Le Bureau prend note des plans de communication du Secrétariat et convient de reprendre la discussion sur cette question lors de sa prochaine réunion.

8. Questions diverses

16. Le Président informe le Bureau de la lettre reçue le 19 novembre de la part de la délégation de la Fédération de Russie demandant d'une part un « statut spécial » pour participer aux réunions du Bureau sans prise en charge des frais, et d'autre part exprimant le souhait de diriger un groupe de travail au sein du CAHAI pour cartographier les initiatives nationales et internationales en cours dans le domaine de l'IA et se déclarant par ailleurs prête à associer M. Andrey Neznamov au fonctionnement du groupe de travail. La lettre figure à l'Annexe I.

17. Le Bureau demande au Secrétariat de solliciter la Direction juridique de l'Organisation pour un avis juridique sur la demande de « statut spécial » pour la Fédération de Russie, en tenant compte des éventuels précédents et de la pratique en vigueur au sein de l'Organisation en ce qui concerne les méthodes de travail du Bureau et la participation d'autres Etats membres. Le Bureau décide de discuter de cette demande avant sa prochaine réunion, en tenant compte de l'avis de la Direction juridique. Pour ce qui est de la deuxième proposition, le Bureau prend acte de la disponibilité de la Fédération de Russie à diriger un groupe de travail et à y contribuer avec des experts supplémentaires, et considère que cette proposition devrait être examinée par le CAHAI lorsque le Comité décidera quels groupes de travail devraient être mis en place ainsi que leurs méthodes de travail.

Annexe I.

Lettre à l'intention du Président du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle, M. Gregor Stojin, en date du 19 novembre 2019

Au vu du soutien considérable à la participation de la Fédération de Russie aux travaux du Bureau, nous soumettons les propositions suivantes concernant sa participation au CAHAI

Egor Shipitsyn

Membre du CAHAI pour la Fédération de Russie

Directeur ad interim

Ministère du développement économique de la Fédération de Russie.

Annexe 1

La Fédération de Russie demande un statut spécial au Bureau pour M. Egor Shipitsyn, membre du CAHAI pour la Fédération de Russie afin qu'il puisse participer aux réunions du Bureau et contribuer aux travaux de ce dernier sans défraiement de ses frais.

Annexe 2

De plus, la Fédération de Russie exprime son souhait que M. Egor Shipitsyn, membre du CAHAI pour la Fédération de Russie, dirige le *groupe de travail au sein du CAHAI pour cartographier les initiatives nationales et internationales en cours dans le domaine de l'intelligence artificielle*, et suggère que M. Andrey Neznamov participe au fonctionnement d'un tel groupe, si envisagé.